

Compte-rendu du Comité Syndical du 23 Octobre 2018

Les membres du comité syndical se sont réunis le mardi 23 Octobre 2018 à 18h30 à Le Pouzin (antenne du Syndicat), séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL.

Le Comité Syndical s'était réuni le 11 Octobre 2018, séance pendant laquelle le quorum n'avait pas été atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 23 Octobre 2018 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
BALTHAZARD Catherine	Commune isolée	Présente	
BARBARY Paul	SM Ardèche Musique et Danse		
BARRY Francis	CA Valence Romans Agglo	Présent	
BERNARD Jérôme	CAPCA	Présent	
BOISSIE Mickaël	CA de l'ARCHE		
BOURGEOIS David	Commune isolée		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental		
BOYER Aïda	CA Annonay Rhône Agglo	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
BUIS Sabine	Conseil Départemental		
CHAMBON Dominique	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
CLUTIER Francis	SITHERE		
CROS Samuel	SEBP		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolée		
GIRAUD Pascale	Commune isolée		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolée		
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	CC Ardèche Rhône Coiron	Présent	
LARUE Fabrice	CA Valence Romans Agglo		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolée	Présent	
LOUCHE Alain	CAPCA	Présent	
LOUCHE Barnabé	CAPCA		
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		
MARTIN Alain	SDEA		

MONCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo	Présent	
MURE Irénée	Syndicat des 3 rivières	Présent	
NOUGIER Luc	Commune isolée		
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	CC Ardèche Rhône Coiron	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte		
ROUX Jean Paul	Cdc Berg et Coiron		
SARTRE Jacques	Commune isolée		
SENECLAUZE Bruno	CA de l'Arche		
TAULEIGNE Lise	SEBA		
THOMAS Alain	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche		
TOURETTE Mallaita	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	
WEISS Maurice	Conseil Départemental		

Assistaient également en tant qu'invités :

Athénée Roubin, Garlann Nizon, Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 15 Mars 2018

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 2 Mai 2018

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 29 Août 2018

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4- Décision Modificative N°1

M. Le Président indique que le Syndicat Mixte a été retenu dans le cadre de deux projets, un projet Européen et un avec le département de la Drôme afin de travailler sur l'acculturation numérique des personnes âgées.

La subvention reçue se porte à 110 074€.

Afin de pouvoir payer les dépenses afférentes aux projets, il vous est proposé de constater via une décision modificative une recette et une dépense de 71 489,60 € correspondant aux dépenses à engager.

De plus, dans le cadre de la cession de véhicules en 2016 à l'Epic des Inforoutes, le Syndicat Mixte des Inforoutes doit reverser à l'Etat une partie du FCTVA perçu sur ces quatre véhicules, pour un montant de 5751€.

Il vous est donc proposé la Décision Modificative Numéro 1 suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 020 : Achats prest.de serv.(au	71 489,60	7478 (74) - 020 : Autres organismes	71 489,60
64111 (012) - 023 : Rémunération princip	-5 751,00		
673 (67) - 020 : Titres annulés (sur excerc:	5 751,00		
	71 489,60		71 489,60
Total Dépenses	71 489,60	Total Recettes	71 489,60

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

5- Délibération d'adhésion de collectivités

M. Le Président porte à la connaissance des membres des demandes d'adhésions suivante :

- Mairie de Saint Donat Sur L'Herbasse (CA Arche Agglo)
- Mairie de Lentillères (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Fons (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Vinezac (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Lachapelle Sous Aubenas (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Ailhon (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Mercuer (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Saint Sernin (CC Aubenas, Ex CC Vinobre)
- Mairie de Peyrus (CA Valence Romans, Ex CC de la Raye)
- Mairie de Barcelonne (CA Valence Romans, Ex CC de la Raye)
- Mairie de Châteaudouble (CA Valence Romans, Ex CC de la Raye)
- Mairie de Combovin (CA Valence Romans, Ex CC de la Raye)
- Mairie de Montvendre (CA Valence Romans, Ex CC de la Raye)
- CC des Gorges de l'Ardèche (dont les mairies de Bessas, Chauzon, Labeaume, Lanas, Pradons, Rochecolombe qui n'étaient pas adhérentes au Syndicat Mixte des Inforoutes)

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces adhésions.

6- Avenant convention actes avec la préfecture

M. Le Président propose aux membres du Comité Syndical la signature de l'avenant à la convention Actes proposé par la préfecture suite aux nouvelles règles européennes du 1er octobre 2018 concernant la commande publique, en effet jusqu'à ce jour, les marchés publics étaient exclus du champ d'application de la dématérialisation des actes.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de l'avenant et autorise Le Président à le signer.

7- Convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour le programme « Promeneurs du Net »

M. Le Président donne la parole à Mme Garlann NIZON afin qu'elle explique le projet « Promeneurs du Net »

Le Syndicat Mixte des Inforoutes porte depuis début 2016 un projet nommé « Promeneurs du Net » avec le Conseil Départemental de l'Ardèche et la CAF de l'Ardèche.

Le Conseil Départemental de l'Ardèche propose de soutenir le projet pour l'année 2018 en cours, à hauteur de 10 000 euros et propose de signer une convention annexée aux présents rapports.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Le Président à la signer.

8- Convention E-inclusion avec le Conseil Départemental de la Drôme

M. Le Président redonne la parole à Mme Garlann Nizon pour expliquer le projet E-inclusion.

La convention entre dans le cadre d'un projet mené avec le Conseil Départemental de la Drôme.

Elle s'articule sur 2 axes :

- L'acquisition de compétences numériques auprès des bénéficiaires du RSA,
- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le Conseil Départemental de la Drôme propose la convention.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Le Président à la signer.

9- Modification de la convention de mutualisation de compétences entre le SMI et le CD07

Le Conseil Département de l'Ardèche a souhaité modifier la convention portant mutualisation de compétences entre le Syndicat Mixte des Inforoutes et le Département de l'Ardèche signée le 5 Janvier 2016.

Le motif de la modification concerne la suppression du préambule « la maintenance informatique des vingt-quatre (24) collèges publics gérés par le Département en partenariat avec le Rectorat ».

« Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation au sein de la Direction des systèmes d'information et des usages numériques avec comme objectif d'optimiser le champ d'intervention des agents en charge de la maintenance des équipements informatiques et de permettre aux collègues de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur en matière d'informatique et réseau.

Cette modification prendra effet à la fin de l'année scolaire en cours. En application de l'article 6 de ladite convention, je vous prie de trouver ci-joint l'avenant venant entériner cette modification adoptée par la Commission Permanente de Département de l'Ardèche réunie le 14 Mai 2018.

Il vous appartient désormais de le faire approuver avec signature. Cette modification entraîne de fait l'abrogation de l'annexe 1 à la convention pour la mutualisation de la maintenance des collèges puisque la convention une fois avenantée ne fera plus la référence à cette mission. »

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la modification de cette convention et autorisent Le Président à la signer.

10- Cession de Véhicules

Dans le cadre du renouvellement du parc véhicules du Syndicat Mixte des Inforoutes, en 2008 il avait été acquis deux Renault Mégane Break, celles-ci ont une valeur nette comptable de 0 euros, les deux véhicules n'étant pas dans le même état, il a été proposé d'en céder un à la valeur de 250 euros et le deuxième au prix minimum de 500 euros.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces cessions et autorisent Le Président à les signer.

11- Cession immobilière

Outre l'investissement dans les nouveaux locaux sur la commune de Le Pouzin, le Syndicat Mixte est propriétaire de deux bâtiments situés sur la commune de Privas, et de deux sur Saint Agrève.

- Un petit local d'environ 44m² acheté 67 450€ en 2009 à Privas
- Un local de 250m² acheté 200 000€ en 2011 à Privas
- Un local de 200m² et un de 60m² achetés 136 000€ en 2013 à Saint Agrève

Pour les besoins du syndicat il convient de conserver le local de 60m² à Saint Agrève et de scinder le local de 250m² de Privas en deux parties afin de conserver la partie garage et data center (50m²).

Il vous est proposé de mettre en vente les différents locaux :

- Pour le petit local de 44m² de Privas, mise en vente au prix minimum de 60 000€
- Pour le local de 200m² de Privas, mise en vente au prix minimum de 160 000€
- Pour le local de 200m² à Saint Agrève, mise en vente au prix minimum de 100 000€.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ces cessions.

12- Création d'Emplois et mise à jour des tableaux d'effectifs

Dans le cadre du départ à la retraite de M. Henry Pascal ELDIN le 31 août 2019, et afin de préparer au mieux le passage de témoins et faire face à la croissance du Syndicat Mixte des Inforoutes, il a été proposé de créer un poste de catégorie A.

Suite au départ d'un agent à la retraite le 31 Décembre 2017, il a également été proposé de supprimer un poste d'attaché principal.

Suite à la reprise de la compétence de maintenance informatique des collègues ardéchois fin juin, et à la mutation de deux agents, il convient de supprimer ces deux postes d'adjoints techniques.

Suite à la démission d'un agent contractuel effectuant le support Cosoluce, il a été proposé de pourvoir le poste de catégorie C, adjoint administratif, laissé vacant suite à la mise à disposition pour convenance personnelle de Mme Camille BESSET.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions.

La séance est levée à 20H